

Ne vous inquiétez pas ... N' imaginez pas que nous avons subitement décidé de laisser place dans notre revue syndicale au potin ou au fait divers...

Mais parfois, l'observation du quotidien ne relève pas de la seule anecdote. Abraham Moles avait en son temps interrogé la complexité d'une société en observant l'attente d'un autobus ou l'achat d'un bouquet de fleurs.

Ces quelques histoires de la vie quotidienne professionnelle d'inspecteurs sont, au-delà de leur singularité, révélatrices d'une évolution préoccupante de la gouvernance du système éducatif. Les collègues qui nous ont confié ces témoignages se reconnaîtront sans doute (même sous un prénom modifié) mais bien d'autres avec eux qui s'interrogent sur les évolutions de nos fonctions. Tous partagent la même inquiétude, celle de constater l'importance croissante de l'écart entre une politique éducative qui affirme avoir la réussite démocratique des élèves comme objectif majeur et des choix de gouvernance dont ils sont loin d'être convaincus qu'ils y contribuent.

## Djamel

Djamel est IEN maternelle. En décembre, il a appris qu'à la rentrée prochaine, il aurait en plus de sa mission une circonscription de 150 enseignants.

La remise en cause des postes d'IEN maternelle sera un trait marquant de la rentrée 2015. Elle prendra suivant les départements concernés des formes diverses : suppression pure et simple du poste, ajout d'une circonscription ordinaire, ajout d'une circonscription ASH, ... Parfois le périmètre du poste n'est pas modifié mais l'IEN maternelle perd son conseiller pédagogique.

Djamel rencontre son DASEN pour exprimer son étonnement. Une telle décision lui paraît pour le moins paradoxale quand est réaffirmé par le ministère que l'objectif de la scolarisation des moins de trois ans constitue une priorité et que le gouvernement affirme l'importance de ses enjeux. Djamel tente d'argumenter : il ne suffit pas de créer des postes pour scolariser des élèves de moins de trois ans, il faut accompagner les équipes, produire des outils pédagogiques, travailler en collaboration avec

les collectivités locales... Si l'on veut que cette scolarisation puisse peser positivement sur la réussite des élèves, le quantitatif ne peut suffire.

Mais Djamel ne sera pas entendu, il devra l'année prochaine réduire fortement le périmètre de sa mission maternelle même s'il sait la perte qualitative que cela représente pour les classes qui ouvriront à la rentrée.

## Julie

Julie est IEN-ASH. Comme dans tous les départements, la scolarisation des élèves handicapés en milieu ordinaire progresse régulièrement. Pour autant, subsistent bien des situations où les conditions de cette scolarisation ne répondent pas aux besoins des élèves concernés et éprouvent le travail quotidien des enseignants sans que des effets bénéfiques soient apparents sur les apprentissages.

Julie rappelle aux enseignants que la scolarisation en milieu ordinaire est un droit. Mais elle sait qu'un tel rappel ne peut être suffisant pour permettre le progrès des apprentissages. Aussi avec les trois conseillers pédagogiques de son équipe a-t-elle mis en œuvre depuis plusieurs années des actions de formation et d'accompagnement des enseignants sur l'ensemble du département. Elle sait combien cela constitue une nécessité absolue.

A la rentrée dernière, elle a perdu un poste de conseiller pédagogique. A la rentrée prochaine, un autre de ses conseillers pédagogiques devra partager son temps avec une autre mission. Alors qu'elle exprime combien l'inclusion peut-être complexe et éprouvante pour des enseignants, on lui fait croire qu'il y aurait dans ses propos une résistance inacceptable aux principes fondamentaux du droit à l'inclusion.

## Marie-Laure

Marie-Laure travaille depuis six ans avec la même secrétaire de circonscription dont elle sait la qualité et l'engagement professionnel. En octobre dernier, cette secrétaire avec tous ses collègues du département a été invitée à une réunion conduite par le secrétaire général de la DSDEN. Il lui a été présenté un nouveau modèle d'organisation de travail qui définit des horaires communs et impose des mé-

thodes.

Marie-Laure s'étonne, auprès du secrétaire général de la DSDEN, des raisons qui ont amené une telle initiative d'autant qu'elle ne percevait pas de raisons de modifier un fonctionnement très favorable à l'efficacité du travail de circonscription. Elle explique que les nouvelles conditions perturbent la vie personnelle de la secrétaire sans apporter aucune bonification à son exercice professionnel. Le secrétaire général lui explique qu'il faut « rationaliser » le travail des agents administratifs et ce principe ne semble nécessiter aucune évaluation objective préalable.

### Pierre

Pierre travaille régulièrement avec les enseignants des UPE2A de sa circonscription. Il interroge leur fonctionnement pour permettre la meilleure intégration scolaire des élèves allophones. Le DASEN lui annonce que désormais ces postes fonctionneront sur un modèle « ouvert », c'est-à-dire sans classe mais en intervenant pour aider les élèves allophones au sein des classes ordinaires. Un rapide calcul amène Pierre à découvrir que chacun de ces élèves ne bénéficiera plus que de deux heures hebdomadaires d'aide. Comme sa circonscription est urbaine et bien dotée de transports en commun, le regroupement en classe UPE2A ne posait pas de problème aux familles. Pierre pense donc pouvoir défendre le maintien du fonctionnement actuel d'autant qu'il dispose de suivis évaluatifs pourtant convaincants. Peine perdue, on lui explique qu'il est prouvé qu'un modèle intégratif est meilleur pour les élèves et que s'il a des difficultés à l'expliquer aux écoles de sa circonscription, on lui communiquera des éléments de langage.

### Jean

Depuis quatre ans qu'il est dans sa circonscription, Jean a développé un ensemble d'actions destinées à renforcer les compétences de lecture. Plus de la moitié des écoles de sa circonscription y sont engagées et leur volonté de reconduire ces actions d'année en année témoigne de la satisfaction des enseignants. Une évaluation des compétences est associée à ces actions et confirme leur impact positif sur les élèves.

A la rentrée 2014, le rectorat a mis en œuvre un ensemble d'actions visant les mêmes objectifs. En conseil d'IEN est annoncé que chaque circonscription devra désigner six écoles qui s'engageront dans l'action académique. Jean explique qu'un projet fonctionne déjà dans sa circonscription et qu'il

pense opportun qu'il perdure mais la consigne est incontournable. Des écoles quittent donc le dispositif de circonscription pour s'engager dans une opération qui s'avérera à la fois trop injonctive pour que les enseignants se l'approprient et peu adaptée aux élèves de cycle III. La déception des écoles est clairement exprimée au bout de quelques mois. Jean formule ses doutes sur la pertinence de l'action en conseil d'IEN mais l'injonction restera la même : le DASEN s'est engagé auprès du rectorat et cette opération est une opération « phare », pas question qu'une circonscription y échappe...

### Annie

Annie avait la chance dans sa circonscription d'avoir deux conseillères pédagogiques généralistes. A la rentrée, un de ces postes a été supprimé pour permettre la création d'un poste de webmestre à la DSDEN. Quand Annie a rencontré son ancienne conseillère pédagogique, elle faisait des photos d'une inauguration d'école pour le site web de l'inspection académique. Annie n'a pas le caractère revendicatif; elle n'a rien dit mais elle se demande réellement si un tel choix dans l'utilisation des ressources humaines est objectivement guidé par une volonté prioritaire d'assurer une meilleure réussite des élèves....

Ces petits morceaux de vie professionnelle ont deux points communs :

- Le premier c'est qu'ils ont contribué à interroger les inspecteurs concernés sur leurs motivations à faire leur métier. Tous s'interrogent sur les raisons pour lesquelles leur volonté de contribuer à l'efficacité du service public d'éducation, c'est à dire à permettre une meilleure réussite scolaire, est contredite par des injonctions dont ils savent que leur mise en œuvre ne contribuera pas à cette réussite.
- Le second est que les décisions prises n'ont jamais été précédées d'une interrogation de l'IEN concerné sur les effets de ces mesures. Qu'ils soient guidés par des volontés de rationalisation budgétaire ou par des présupposés managériaux, ils ont fait l'économie de cette interrogation préalable parce qu'elle aurait très certainement introduit un doute sur leur pertinence.

La conséquence est désastreuse pour bien des IEN qui s'interrogent sur un exercice contraint du métier qui contredit fortement les valeurs qui les ont conduits à vouloir faire ce métier. Le SNPI a réguliè-

rement alerté le ministère de cette situation qui produit un doute professionnel très profond chez de nombreux collègues.

D'aucuns trouveront qu'il y a de la mesquinerie à choisir de raconter des éléments du quotidien professionnel qui peuvent sembler anecdotiques. Mais nous savons que l'amélioration du système scolaire procède de la convergence d'actions parfois minimes. C'est davantage ces micro-actions qui parviennent à faire évoluer positivement des pratiques que l'injonction d'évolutions radicales que les enseignants ne peuvent s'approprier et qui ne produisent que des leurres. La culture managériale se satisfait d'indicateurs de surface : elle fera apparaître un meilleur ratio entre les moyens et les actions, elle mettra en avant le nombre d'écoles participant à une opération, elle se félicitera d'avoir réorganisé le travail des personnels. Mais elle fera l'économie de ce que les inspecteurs perçoivent dans leur présence quotidienne sur le terrain : la réalité des pratiques pédagogiques et leur incidence sur les progrès des élèves. Bien sûr cette vision n'est pas toujours facile à objectiver, parfois même l'inspecteur est peut-être dans l'illusion. Mais sa connaissance de la réalité des écoles, la proximité avec laquelle il aide les équipes à réfléchir leurs pratiques enseignantes, à dépasser leurs difficultés, à concevoir des actions constituent des éléments de connaissance incontournables.

Les conseils d'IEN pourraient être le lieu du recueil de ces avis, une instance de consultation où les décisions envisagées seraient mises à l'épreuve de l'expertise de terrain qui est celle des IEN. Dans beaucoup de départements, ces conseils sont devenus de lieux de monologue où on informe les IEN de décisions déjà prises en leur indiquant les éléments de langage qu'il conviendra d'utiliser en les diffusant. Dans un contexte où la responsabilisation des acteurs est de plus en plus souvent reconnue nécessaire et où l'institution vante l'expertise de ses cadres, quel paradoxe...

L'alourdissement des charges de travail, la multiplication des injonctions pèse sur bien des IEN. Mais ce qui rend encore plus insupportables cette dégradation des conditions de travail, c'est d'être contraints de devoir subir un ensemble de décisions quand on reste intiment, honnêtement, loyalement persuadés qu'elle ne servent pas l'objectif qui devrait les guider : contribuer à une école plus égalitaire où les valeurs de la république guident l'action professionnelle et ne peuvent être reléguées par des certitudes technocrates et des a priori managériaux.

Le SNPI ne cessera de le redire parce qu'il y va de la qualité du service public d'éducation et de l'avenir des élèves.

### **Audition du SNPI par la commission sénatoriale d'enquête sur le fonctionnement du service public de l'éducation, sur la perte de repères républicains que révèle la vie dans les établissements scolaires et sur les difficultés rencontrées par les enseignants dans l'exercice de leur profession (16/03/2015).**

Sur la question de la perte des repères républicains révélée par la vie dans les établissements scolaires, il importe de retrouver les qualités d'analyse qui ont manqué à bien des commentaires médiatiques dans les semaines qui ont suivi les événements de janvier dernier. La réalité de situations singulières, si graves et si inquiétantes soient-elles, ne peut être confondue avec un constat général qui témoigne, au contraire, de l'attachement d'une immense majorité des élèves aux valeurs qui garantissent les principes fondamentaux de liberté, d'égalité et de fraternité. On pourrait multiplier les témoignages qui écarteraient l'hypothèse que la perte des valeurs républicaines constitue une caractéristique généralisée de la vie des écoles, des collèges et des lycées.

L'analyse des incidents doit faire la part des choses pour identifier ceux qui constituent le témoignage

d'un refus des valeurs républicaines. L'émotion, que les attentats de janvier a suscité, a parfois conduit à interpréter comme témoignant de radicalisation des comportements qui ne relèvent en fait que des traits particuliers de l'adolescence. La recherche d'une provocation des adultes par l'expression de propos outranciers, la volonté de se soustraire à une réaction générale par anticonformisme et opposition systématique obéissent à des phénomènes de sociabilité adolescente dont les historiens ont montré que, contrairement au sentiment permanent d'une dégradation des comportements juvéniles, ils avaient, de tous temps, sous des formes différentes, inquiété les adultes. Reconnaissons que le choix d'une minute de silence dans des délais qui empêchaient tout travail préparatoire des enseignants conduisait à exagérer le risque de réactions spontanées.